

SIVOM DE TREMBLAY-SERAZEREUX



Tarifs restauration scolaire et accueil de loisirs Année scolaire 2025-2026

Attention : ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des obligations imposées par la CAF et les autres organismes d'Etat

Accueil de loisirs (calcul de la tarification en fonction des revenus des familles)				
		Revenus des familles (avant abattement)		
TRANCHES	1	Inférieur à 21 000 €		
	2	Compris entre 21 000 et 30 000 €		
	3	Compris entre 30 001 et 38 000 €		
	4	Compris entre 38 001 et 45 000 €		
	5	Supérieur à 45 000 €		

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Forfait matin et soir (avec goûter)	5,29 €	6,13 €	6,61€	7,12 €	7,35 €
Forfait matin	2,52€	3,04 €	3,25 €	3,47 €	3,59 €
Forfait soir (avec goûter)	3,47 €	3,97 €	4,35 €	4,69 €	4,86 €

Pour toute absence non-enregistrée sur le site BL Enfance au plus tard la veille, la prestation sera facturée. En cas d'absence pour raison médicale, un certificat signé par un médecin doit impérativement être fourni.

Une pénalité de retard de 43,75 € sera facturée aux familles récupérant les enfants après 19h (coût majoré de 25% pour 2 agents)

Accueil mercredi (en nériode scolaire)

Accueii intercreat (en periode scolaire)					
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Forfait matin	5,07 €	6,08€	6,50€	6,96€	7,19 €
Forfait après-midi	6,61€	7,68 €	8,38 €	8,94 €	9,25 €
Forfait journée (commune)	11,67 €	13,74 €	14,90 €	15,89€	16,43 €
Forfait journée (hors commune)	14,56 €	16,77 €	18,53 €	19,64 €	20,33 €

Pour toute absence non-enregistrée sur le site BL Enfance au plus tard 48h à l'avance, la prestation sera facturée. En cas d'absence pour raison médicale, un certificat signé par un médecin doit impérativement être fourni.

-10% si l'enfant est présent tous les mercredis d'un même mois.

Les sorties exceptionnelles ou activités sur site payantes sont facturées 10 € en plus du tarif habituel.

Une pénalité de retard de 43,75 € sera facturée aux familles récupérant les enfants après 19h (coût majoré de 25% pour 2 agents)

Accueil vacances scolaires (petites vacances et iuillet)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Forfait journée (commune)	11,67 €	13,74 €	14,90 €	15,89 €	16,43 €
Forfait journée (hors commune)	14,56 €	16,77 €	18,53€	19,64 €	20,33 €

Les inscriptions sont fermes et définitives. En cas d'absence, la facturation sera établie aux tarifs habituels.

En cas d'absence de maladie, un certificat médical signé par un médecin doit impérativement être fourni.

-10% si l'enfant est présent tous les jours d'une même semaine.

Les sorties exceptionnelles sont facturées 10 € en plus du tarif habituel.

Une pénalité de retard de 43,75 € sera facturée aux familles récupérant les enfants après 19h (coût majoré de 25% pour 2 agents)

Restauration scolaire: 4,65 € par repas. Facturation par forfait sur 10 mois / Repas exceptionnel = 7,65 € La facturation par forfait correspond au prix du repas (4,65 €) multiplié par le nombre de jours d'école dans l'année (entre 138 et 141), puis, divisé par dix afin que les familles paient la même somme chaque mois, entre octobre et juillet. Les jours d'absence ne sont pas déduits.